



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 février 2021 à 19 h 30, laquelle sera tenue par visioconférence et en webdiffusion, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 01-2021

Site : 75, rue Saint-Antoine

Lot : 6 250 826 du cadastre du Québec, situé dans la zone R2-346 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effet de la demande :

- Autoriser que l'élévation du plancher du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal à partir du niveau de la rue pris en son centre soit supérieur de 0,69 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre de l'article 85 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, cette demande de dérogation mineure est soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE toute personne intéressée désirant s'exprimer à ce sujet, peut participer à la procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires par écrit, au plus tard le **mercredi 27 janvier 2021**, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet : « Consultation écrite – Dérogation mineure, 75, rue Saint-Antoine », à l'adresse suivante : consultation-ecrite.arr-ibsg@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

« Consultation écrite – Dérogation mineure, 75, rue Saint-Antoine »
Mairie d'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Secrétariat d'arrondissement
350, montée de l'Église
L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

Les questions et/ou commentaires doivent être reçus à l'adresse ci-haut mentionnée au plus tard le **mercredi 27 janvier 2021**.

La documentation afférente à cette demande de dérogation mineure peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-lile-bizard-sainte-genevieve>

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce douzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza